

### **Travaux de réfection de la chaussée sur la RD266 Communes de Lecelles et Saint-Amand-Les-Eaux**

Gestionnaire de près de 4 500 kilomètres de routes, le Département du Nord agit chaque jour pour les rendre plus sûres et confortables.

Du lundi 11 au mercredi 13 octobre 2021 (sous réserve des conditions climatiques), le Département du Nord entreprendra des travaux de réfection de la chaussée sur la RD266, section comprise entre le n° 1133 rue des Fèves à Lecelles et le n° 12 rue de Lecelles à Saint-Amand-les-Eaux.

Ces travaux ont pour objectif de renforcer la sécurité des usagers et d'assurer la pérennité de la chaussée.

#### **Organisation des travaux :**

Durant les travaux, la circulation sera coupée sur la RD266. Une déviation sera mise en place :

Pour les usagers venant de Saint-Amand-les-Eaux :

Depuis le giratoire RD169B et les voies communales « rue de l'Elnon et rue de Rivoli », prendre la RD169B (rue du Faubourg de Tournai) jusqu'au carrefour RD169B/RD169. Prendre la RD169 en direction de Lecelles (rue de Tournai), puis prendre la RD66 (rue René Dumont) pour rejoindre la RD266.

Pour les usagers venant de Lecelles :

Au carrefour RD266/RD66, prendre la RD66 (rue René Dumont) jusqu'à son intersection avec la RD169. Prendre la RD169 (rue de Tournai) en direction de Saint-Amand-les-Eaux. Au carrefour RD169/RD169B, prendre la RD169B pour rejoindre la RD66.

Les accès riverains seront maintenus.

**Montant des travaux :** 168 500 euros entièrement financés par le Département du Nord.

**Mise en place des clauses d'insertion :** Les entreprises chargées de la réalisation des travaux devront employer des personnes inscrites dans un parcours d'insertion pour un total de 31 heures prévues.



Afin de garantir la sécurité de l'ensemble des professionnels devant intervenir sur les chantiers départementaux, le Département du Nord s'assure de la mise en place par les entreprises, et avant le démarrage des travaux, de protocoles basés sur les préconisations de l'OPPBT en matière de sécurité sanitaire. Les agents départementaux ont également suivi un protocole visant à assurer la sécurité de tous.